

**DECISION N°188-2024 -
BAIL PRECAIRE ET DEROGATOIRE
ATELIER N°2 DES ATELIERS PARTAGES SIS A EPERCIEUX SAINT
PAUL ZA DE BOIS VERT II, AU BENEFICIE LA SOCIETE DENOMMEE
INNOVATION TECHNOLOGIES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la demande de Monsieur Srecko SAJNOVIC, Président de la société dénommée INNOVATION TECHNOLOGIES, ZA de Bois Vert, 42110 Epercieux Saint Paul quant à la poursuite de la location de l'atelier N°2 des ateliers partagés sis à Epercieux Saint Paul, ZA de Bois Vert II pour une durée déterminée d'octobre à décembre 2024

Considérant que ledit atelier n°2 est occupé actuellement par la société INNOVATION TECHNOLOGIES,

vu le projet de bail précaire et dérogatoire tel rapporté en annexe,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre à disposition au profit de la Société dénommée INNOVATION TECHNOLOGIES, ZA de Bois Vert, 42110 Epercieux Saint Paul, à compter du 1^{er} octobre 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2024, par bail précaire et dérogatoire, l'atelier n°2 des ateliers partagés sis à Epercieux Saint Paul, ZA de Bois Vert II, pour un montant mensuel HT de 1.050,00 €.

ARTICLE 2

De signer le projet de bail dérogatoire tel ci annexé.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 10/10/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241010-188-2024B-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024